

### FRAIS DE SCOLARITE ANNUELS

Frais de dossier à régler par chèque à l'inscription	60 €
Adhésion annuelle prélevée fin août	190 €
Contribution famille	640 €
<b>DEMI-PENSION</b> 6EME-5EME-4EME-3EME.....	600 €
<b>DEMI-PENSION</b> LYCEE PROFESSIONNEL.....	850 €
<b>DEMI-PENSION</b> LYCEE G <sup>ale</sup> et Techno.....	900 €
<b>INTERNAT</b> 6EME – 5EME.....	2090 €
<b>INTERNAT</b> 4EME – 3EME.....	2290 €
<b>INTERNAT</b> LYCEE PROFESIONNEL.....	2390 €
<b>INTERNAT</b> LYCEE G <sup>ale</sup> et Techno.....	2490 €
<b>CAUTION CHAMBRE</b> INTERNAT.....	60 €
<b>CAUTION LIVRES</b> COLLEGE.....	50 €

Ces cautions sont restituées en fin d'année scolaire si aucun litige n'est constaté.

#### Optionnels

Transport scolaire avec un bus affrété par l'établissement (cf. document joint) pour les internes.

Voyages et sorties pédagogiques.

Repas occasionnels à 7,00 € ou 6,00 € / repas pour 20 repas : les élèves externes ont la possibilité de déjeuner ponctuellement.

#### Réductions

Les familles qui ont plusieurs enfants scolarisés dans notre établissement ou sur notre deuxième site (Ecole Supérieure Privée La Raque – 11400 LASBORDES) bénéficient d'une **réduction de 25%** sur la **contribution famille** pour le **2<sup>ème</sup> enfant**, **50%** pour le **3<sup>ème</sup>** et **gratuité** pour le **4<sup>ème</sup>**.

Une réduction de **50%** sur la contribution famille est accordée aux **parents travaillant dans l'enseignement privé catholique** (merci de transmettre le justificatif à l'inscription).

Sous réserve d'un certificat médical, les **absences supérieures à 15 jours** peuvent donner lieu à une réduction des frais de pension ou de demi-pension.

#### Changement de régime et départ anticipé

Tout changement de régime ne peut intervenir en cours de trimestre. Tout départ anticipé doit être signalé par écrit et **la contribution des familles est due en totalité**. Les prestations de demi-pension et d'internat sont dues pour le trimestre en cours, même en cas de mise à pied disciplinaire. 1<sup>er</sup> trimestre : septembre-novembre - 2<sup>nd</sup> trimestre : décembre-mars - 3<sup>ème</sup> trimestre : avril - juin

#### Modalités de paiement de la facture annuelle

**Adhésion annuelle de 190,00 € avant la rentrée.**

- Moyen de règlement :
  - prélèvement automatique (Mandat signé par le payeur + R.I.B.)
- Echancier
  - La totalité des frais de scolarité avant fin octobre,
  - Trimestriel 1/3 avant fin octobre, fin janvier et fin avril,
  - Mensuel chaque 10 ou 30 du mois, de septembre à juin.

#### Impayés

En cas de difficultés passagères, il est conseillé de contacter le Service Comptabilité pour définir un nouvel échancier.

L'établissement tentera toute action jugée nécessaire pour le recouvrement de l'impayé et se réservera le droit de ne pas réinscrire l'élève, l'année scolaire suivante.